



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ET DE L'ÉNERGIE

DSAC

## FICHE D'IDENTIFICATION ULM

(à joindre à la carte d'identification)

a	b	c		d		e				f	Rév n°	
<b>B</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>S</b>	<b>F</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>8</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>E</b>	-

a) Construction en série : B - autres cas : A

b) Monoplace : 1 - Biplace : 2

c) Paramoteur : 01 - Pendulaire : 02 - Multiaxe : 03 - Autogire : 04 - Aérostat : 05 - ULM à motorisation auxiliaire : 1A - 2A - 3A - Hélicoptère : 06

d) Code de l'autorité aéronautique

e) Numéro d'ordre

f) Utilisation : Loisir : L - Activité particulière : T - Loisir et activité particulière : E

Appellation ou type d'ULM	KR010-ELF
Constructeur	EKOLOT - MALGORZATA SLOWIK
Adresse	18, ul. Puzaka 38400 KROSNO - POLOGNE

## DESCRIPTION DE L'ULM

Activités particulières prévues	n/a									
Options prévues	n/a									
VSO	VNE			Masse à vide de référence		Masse à vide maximale			Masse maximale	
52 km/h	153 km/h			120 kg		160 kg			250 kg	
Nombre de siège(s)	Capacité réservoir(s)			Type de voilure		Surface alaie			Charge alaie	
1	25 litres			FIXE WING		10,50 m <sup>2</sup>			23,81 kg/m <sup>2</sup>	
Moteur				Hélice						
Marque	Puissance max	Conso. horaire	Limitation	Marque	Référence	Pales	Matériau	Limitation	Pas	
POLINI THOR 200	16 kW	5 l/h	7000 tr/mn	PESZKE	AS 1200	2	carbone	2800 tr/mn	Fixe	
Référence du manuel d'utilisation	KR - 010 ELF version 1 du 2/15 et ultérieures									
Référence du manuel d'entretien	KR - 010 ELF version 1 du 2/15 et ultérieures									

Pour le Ministre chargé de l'Aviation Civile

Document établi le : 27 Mai 2015

Visa de l'autorité

Thomas ACQUINO  
Adjoint au chef de poste

A remplir par le constructeur d'ULM en série ou par son représentant pour toute copie conforme remise à l'acheteur.

Je soussigné....., certifie que l'ULM, numéro de série :....., est conforme au dossier technique ayant fait l'objet de la présente fiche d'identification.

à ..... le : .....  
signature et cachet de l'entreprise